

L'honorable M. Goldenberg: J'ai promis de communiquer au Sénat ce que je crois être la réponse, et puisque j'ai entrepris cette tâche personnellement, le sénateur O'Leary saura que cela ne peut pas prendre un autre siècle.

L'honorable M. Sparrow: Quand le sénateur croit-il pouvoir faire rapport au Sénat? Sera-ce avant la fin de cette session ou au cours de la prochaine?

L'honorable M. Goldenberg: Je ne peux pas fixer de date. Tout dépend des études que j'ai commandées. J'ignore si je pourrai faire rapport au Sénat avant l'ajournement. Ce sera peut-être impossible.

L'honorable M. Martin: Je ne crois pas.

L'honorable M. Goldenberg: Mais je le ferai en temps opportun.

[Français]

L'honorable M. Asselin: J'aurais une question supplémentaire à l'adresse du sénateur Goldenberg, à savoir: pourquoi n'a-t-il pas convoqué le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, alors qu'il aurait pu recevoir les avis des membres du Sénat qui siègent au sein de ce comité, au lieu de prendre la décision lui-même?

L'honorable M. Goldenberg: Honorables sénateurs, comme le sénateur Asselin le sait, ce n'est pas à moi à déférer la question au comité. La Chambre m'a demandé d'étudier la question et de donner mon avis, mais on ne l'a pas déferé au comité, et il n'appartient pas au président de déférer une question au comité.

L'honorable M. Asselin: Une question supplémentaire au leader du gouvernement: est-ce qu'il a l'intention, lorsque l'honorable sénateur Goldenberg aura fait rapport au chef du gouvernement, de soumettre cette question, qui est une question très importante, à l'étude du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles?

L'honorable M. Martin: J'aimerais bien recevoir le rapport avant de prendre une décision, ou de faire des recommandations. Mais, je crois que l'ordre de procédure que l'honorable sénateur Asselin propose est acceptable, en principe. On verra après la réception du rapport.

L'honorable M. Flynn: C'est d'une entière prudence, ce qui caractérise le leader du gouvernement.

L'honorable M. Langlois: Le produit de l'expérience!

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (n° 2)

BILL MODIFICATEUR—2^e LECTURE

Le Sénat reprend le débat, ajourné hier, de la motion du sénateur Hayden: Que le bill C-192, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, le sénateur a commenté hier soir le bill C-192 de façon lucide et objective comme d'habitude.

L'honorable M. Walker: Bravo!

L'honorable M. Flynn: Quand le sénateur Hayden n'accepte pas tout le contenu d'un bill, il a l'habitude d'être plutôt objectif. Je dirais qu'il l'a été hier soir plus que d'habitude. On trouve certaines réserves évidentes dans son discours, à propos de l'effet du bill.

L'objet en a été exposé à plusieurs reprises, bien entendu, et nous sommes au courant de cette proposition budgétaire depuis le début de 1972. Je ne me souviens pas

[L'honorable M. O'Leary.]

de la date précise, mais c'est au printemps de 1972, je crois, que le premier budget Turner nous fut présenté. Le ministre des Finances avait expliqué alors qu'on réduirait immédiatement de 9 p. 100 l'impôt sur le revenu des compagnies de fabrication et de transformation, pour sauvegarder les emplois découlant de la bonne marche de ces industries et aussi pour tâcher de promouvoir la création d'autres emplois.

Les honorables sénateurs se souviennent sans doute que le parti auquel j'appartiens était alors d'avis que cette mesure n'atteindrait peut-être pas vraiment l'objectif envisagé par le ministre et qu'elle exigeait un examen rigoureux. Mais de toute façon, nous nous sentions moralement obligés d'appuyer cette mesure en faveur de ce secteur particulier de l'industrie, du moins pour une période d'essai d'un an environ.

La mesure est restée au *Feuilleton* lors de l'ajournement de l'été dernier, puis il y eut des élections, bien entendu; la mesure n'a donc pu être adoptée et la réduction proposée n'a pu être promulguée et mise en vigueur avant la convocation de la nouvelle législature.

Au cours de la dernière campagne électorale le NPD s'est dit d'avis que cette mesure législative avantageait injustement les gens que M. Lewis désignait alors, et désigne toujours, sous le nom de «quêteux en Cadillac». Le parti conservateur a lui aussi exprimé des réserves au sujet de cette mesure. N'ayant pas obtenu la majorité aux élections, le gouvernement se trouvait donc dans l'embarras. Il resta plusieurs mois dans l'incertitude puis il se décida enfin à présenter ce projet de loi incorporant des dispositions en vue de la révision des concessions fiscales de la façon qui nous a été expliquée si clairement, hier soir, par le parrain du bill, et sur laquelle je reviendrai plus tard.

Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le bill car d'autres sénateurs autour de moi veulent en traiter. Mais il est évident que nous accordons des stimulants à un secteur de l'industrie, ou à un secteur du domaine des compagnies, en réduisant l'impôt de 9 p. 100. Dans un sens, nous établissons néanmoins une distinction au détriment d'environ 75 p. 100 des compagnies. En effet, l'industrie de fabrication et de transformation ne représente que 25 p. 100 des compagnies au Canada. Les industries de services, notamment, représentent environ 60 p. 100 du total des emplois offerts dans ce domaine au Canada. Ce bill n'accorde aucun avantage à ce domaine d'activité.

● (1420)

La principale critique du projet de loi provient de ce qu'il vise uniquement à contrecarrer les effets du programme DISC américain. Le gouvernement s'attaque donc à cette situation délicate de façon très négative. Il aurait été beaucoup plus sage d'étendre le dégrèvement, ou une sorte de dégrèvement, à toutes les sociétés du Canada.

J'aimerais maintenant parler des conséquences de la situation dans laquelle le gouvernement s'est trouvé en raison de l'opposition totale du Nouveau parti démocratique et des exigences du parti conservateur progressiste, qui veut que cette mesure législative soit adoptée pour une période d'un an maximum. Hier soir, le sénateur Manning a déclaré que les dispositions prévues par le ministre des Finances afin de remédier à la situation, et pour protéger le gouvernement contre toute menace de vote négatif de la part des deux partis que je viens de mentionner, entraînerait des incertitudes, car 60 députés de la Chambre peuvent remettre cette mesure législative en question. D'une certaine façon, le sénateur Manning a raison, mais d'autre